

Compte rendu de la réunion du 22/05/2018 avec les délégués du personnel

Réponses aux questions posées par les délégués:

1°) Vous nous avez transmis la grille concernant la rémunération des personnels permanents en réunion de coordination.

Pouvez-vous préciser les points suivants :

- quelle est la valeur du point ? Elle est indiquée sur le bulletin de salaire. comment évolue la valeur du point dans le temps ? selon négociations nationales

- quelles sont les conditions du passage d'un échelon à un autre ? Il n'y a pas de règles. Il peut s'agir soit de promotions, de reconnaissance d'évolution de l'activité ou d'une maturité dans la fonction (junior/sénior)

- une fois la convention étendue, les assistantes intégreront cette grille en tant que "personnel administratif et technique". A quel échelon ? c'est à préciser tout en respectant l'évolution actée en début d'année en référence à la partie enseignement catholique de la convention.

Pour les personnels vacataires, pouvez nous dire comment est fixée la grille de rémunération en vigueur ? C'est St Yves qui établit cette grille et comme les vacataires peuvent intervenir sur plusieurs campus UCO, nous utilisons sans obligation la grille de St Yves pour qu'il n'y est pas d'écarts entre campus. Il existe cependant des écarts dans les règles d'application des indemnités de transport.

2°) Au delà des définitions par la convention collective de l'"enseignant-chercheur", de l'"enseignant", etc., existe-t-il une fiche de poste pour le métier de "coordinateur de formation" ou "responsable de formation" ? Oui elle est déposée depuis 2015 à la page "permanents" de l'ENT avec un outil check list d'actions à mener

3°) Où en est l'élaboration du DUERP par Haute Follis ?

Hervé Clayer nous informe qu'ils ont constitué un groupe de travail sur le lycée avec une secrétaire, le responsable maintenance, la responsable ménage et une personne du BVS. Une première réunion avec la médecine du travail la semaine dernière a permis de décider de commencer par les postes les plus exposés comme le service ménage et la maintenance. C'est un gros travail qui prendra plusieurs mois. La médecine du travail va mettre à disposition un petit logiciel qu'ils ont conçu.